Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260910-2026D64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D64

VALIDATION DU PV DE LA SEANCE DU 02/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal: 03/09/2026
Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, René LE TALLEC, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON, Jérôme GUYOMAR, Emmanuel TOCQUER, Sigrid ABELS, Alice KERBRAT.
Absents ou excusés : Loïc LE JEUNE, Anaïs RIOUALLON, Isabelle BIDEAU (procuration à Julie HOFER).
Secrétaire de séance : Alice KERBRAT
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'APPROUVER : le procès-verbal du 2 juillet 2026.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Alice KERBRAT

Le Maire,
Marc BOIZARD

